



## COVID-19 : Faisons face ensemble RÉOUVERTURE DU RECYPARC



Mesdames, Messieurs, Chers Citoyens,

Suite à la décision du Conseil National de Sécurité du 15 avril 2020 et à la circulaire de la Ministre wallonne de l'Environnement du 17 avril, les recyparcs d'IDELUX Environnement rouvriront leurs portes aux particuliers et aux PME.

Afin d'assurer la sécurité physique et sanitaire des usagers et des préposés au recyparc, les usagers doivent se conformer strictement aux nouvelles dispositions ci-dessous.

### JOURS DE VISITES AU RECYPARC ET HORAIRE DU RECYPARC

L'accès au recyparc se fait le jour de la semaine qui correspond à votre plaque d'immatriculation comme repris au tableau ci-dessous :

Jours	Plaques d'immatriculation
LUNDI - MERCREDI - VENDREDI	Plaques paires
MARDI - JEUDI	Plaques impaires et personnalisées

A partir du jeudi 23 avril, le recyparc est :

- ouvert en semaine de 13h00 à 19h00 (accès au site fermé à 18h30) ;
- fermé les weekends et jour fériés.

**Le premier jour d'ouverture est donc réservé aux véhicules portant une plaque impaire ou personnalisée.**



### MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU RECYPARC


1. **L'admission au recyparc ne peut se faire que :**
  - en cas d'absolue nécessité (impossibilité de stocker les déchets en toute sécurité et proprement à la maison), l'interdiction de se déplacer en cette période de confinement est toujours de rigueur ;
  - en respectant obligatoirement les règles actuelles de distanciation sociale (minimum 1,5 mètre de distance avec les autres usagers et les préposés) ;
  - **avec le port obligatoire d'un masque de protection (tissu, confort, chirurgical,...).**

**N.B. : Les préposés ne manipuleront aucun déchet.**
2. **Les usagers ne peuvent se présenter au recyparc qu'une seule fois par semaine.**
3. L'accès aux recyparcs est limité à 1 véhicule par quai simultanément.
4. Seules 2 personnes de plus de 16 ans sont autorisées par véhicule et ce uniquement lorsque le type de déchets le justifie (par exemple pour le déchargement d'une pièce lourde ou volumineuse).
5. Lorsque le site a atteint sa saturation en termes de véhicules, les autres visiteurs attendent à l'extérieur du recyparc en respectant les consignes données par le préposé.
6. Chaque usager reste dans son véhicule (fenêtres fermées) lorsqu'il est dans la file d'attente et attend les instructions avant de passer la grille.
7. Ne sort(ent) du véhicule que l(es) usager(s) chargé(s) du déchargement du véhicule. Ce déchargement s'effectue pour un seul type de déchet à la fois afin d'éviter les mouvements de personnes sur la dalle de tri.
8. Avant de s'engager sur la dalle de tri, le conducteur se charge d'ouvrir son coffre pour permettre le contrôle visuel par le préposé des matières apportées. Celles-ci doivent être obligatoirement triées à domicile. Le préposé indique alors vers quel(s) quai(s) se diriger et l'ordre à suivre.
9. **Les usagers doivent se munir de leurs propres outils pour assurer le déchargement de leurs déchets et le nettoyage de la zone de déchargement. Aucun outil ne sera mis à disposition en cas d'oubli ou de bris.**
10. Durant les premiers jours de la réouverture des recyparcs, la Police assurera une présence régulière, afin de s'assurer du respect des consignes, de réguler l'accès et de prévenir les éventuels comportements agressifs.
11. Enfin, l'accès aux recyparcs sera donné en priorité aux transporteurs chargés de l'échange des conteneurs. Pendant cette opération, l'accès pourrait être momentanément fermé aux usagers.

**Ces mesures sont susceptibles d'être adaptées au cours des prochains jours. Nous vous invitons à vous tenir informés de l'évolution des modalités d'accès au recyparc sur notre site internet [www.attert.be](http://www.attert.be)**

## DECHETS ACCEPTES – DECHETS EXCLUS

Seuls seront acceptés les déchets ne nécessitant que des opérations mécaniques de tri en aval sans manipulation humaine, à savoir :

Déchets acceptés	Déchets exclus
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déchets verts</li><li>• Papiers-cartons</li><li>• Déchets encombrants incinérables et non incinérables dont la taille ne permet pas l'évacuation via le sac poubelle classique</li><li>• Bois</li><li>• Les inertes</li><li>• PMC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déchets d'amiante</li><li>• Déchets électriques/électroniques</li><li>• Verre / verre plat</li><li>• Plastiques rigides</li><li>• PVC</li><li>• Métaux</li><li>• Pots de fleurs</li><li>• Frigolite</li><li>• Déchets dangereux (solvants, peintures,...)</li></ul> 

### COVID-19 : Faisons face ensemble DISTRIBUTION PROCHAINE DE MASQUES



Le port du masque jouera un rôle important dans la stratégie de déconfinement et sera plus que vraisemblablement rendu obligatoire dans un avenir proche.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore pris de décision quant à la fourniture de masques à la population belge. Afin de ne pas se retrouver en grande difficulté une fois le moment venu, la Commune d'Attert a dès lors décidé de prendre les devants. Le Collège communal a passé commande de 6.000 masques en tissu, fonctionnels, lavables et donc réutilisables qui seront distribués à toute la population.

Il ne s'agit pas de masques médicaux. Néanmoins, ces **masques alternatifs** constituent **une protection supplémentaire aux gestes barrières indispensables** face au coronavirus. Ils sont conseillés pour contribuer à l'effort commun d'endigement du virus et dans toutes les situations où les distances interpersonnelles de sécurité ne peuvent être respectées.

**Si tout le monde porte un masque, tout le monde protège tout le monde.**

#### Le port du masque alternatif, pour être réellement efficace, doit suivre quelques règles :

- Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou encore avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation du masque (avant de le mettre ou de le retirer)
- Positionnez le masque pour qu'il couvre la bouche et le nez
- Fixez-le soigneusement afin de limiter l'apparition d'ouvertures entre le visage et le masque
- Évitez de toucher le masque, surtout l'intérieur, pendant la durée du port
- Ne portez pas le masque, si possible, plus de quatre heures de suite
- Lorsque vous enlevez le masque, ne touchez pas sa partie avant, mais défaites-le de l'arrière
- Après chaque utilisation, le masque doit être lavé pour détruire les pathogènes présents : contenant des ions d'argent limitant la prolifération des bactéries et des virus, il doit être lavé de 30 à 60°.

Dans le souci de n'oublier personne, le Collège communal a fait appel aux bénévoles de la Commune pour réaliser des masques pour les jeunes de moins de 10 ans. Ce ne sont pas moins de 600 masques artisanaux qui sont ainsi en cours de réalisation. L'ensemble de ces masques seront distribués dans le courant de la première semaine du mois de mai. Nous vous remercions encore toutes et tous pour les efforts que vous réalisez tous les jours pour venir à bout du Coronavirus.

Par le Collège,

(s) Le Directeur général,

Ch. VANDENDRIESSCHE

(s) Le Bourgmestre,

J. ARENS